10. Année — N° 337 — Bureaux : rue Coq-Héron, 5. — Mardi 8 Décembre 1868

RETRO NEWS

PARIS
Un an ..... 54 fr. 00 c.
Six mois ..... 27 »
Trois mois 13 50
Un numéro : 15 centimes
Les Manuscrits insérés des 1er et 16 de chaque mois
Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus
RÉDACTEUR EN CHEF
M. Ad. Guéroult

L'OPINION NATIONALE

DÉPARTEMENTS
Un an ..... 64 fr. » c.
Six mois ..... 32 »
Trois mois ..... 16 »
Prix des départements (le numéro) : 20 c.
Les Annonces sont reçues
Chez M. Duport, 7, rue Coq-Héron,
et chez
MM. Fanchey, Lafate, Bullier et Co, 8, place de la Bourse.
Les Annonces doivent être signées par la Rédaction

Nous reprendrons demain la publication des

AVENTURES DU BARON DE FÉRESTE

GRAND ROMAN DE

M. ERNEST FEYDEAU.

Paris, 7 Décembre 1868

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous communique les dépêches suivantes :

Angleterre.

Londres, 6 décembre.

l'*Observer* donne comme définitifs les choix suivants pour le nouveau cabinet :

Lord Clarendon, affaires étrangères ;
M. Bruce, intérieur ;
Sir Cardwell, guerre ;
Le comte d'Argyle, ministère des Indes ;
M. Lowe, finances ;
M. Bright, commerce ;
M. Childers, amirauté ;
Lord Granville, colonies ;
Lord Kimberley, présidence du conseil ;
Le comte Russell, lord garde du sceau privé ;
Sir William-Page Wood, lord chancelier ;
M. Goschen, administration des pauvres ;
Le comte Grey, postes ;
Le comte Villiers, chancelier du duché de Lancastre ;
Le comte Spencer serait nommé vice-roi d'Irlande.

Londres, 7 décembre.

Les journaux disent que la liste ministérielle qui a été publiée, et dans laquelle figurent les noms de MM. Bruce, Goschen, Villiers et Grey, n'est pas définitive. Le comte Russell a refusé, à cause de son grand âge, de prendre l'engagement d'entrer dans le nouveau cabinet, même sans portefeuille.

M. O'Hagan est nommé lord-chancelier d'Irlande. C'est le premier catholique qui aura été appelé à ce poste.

La majorité libérale dans la nouvelle Chambre est de 115.

M. Peabody a fait aux pauvres une troisième donation de 100,000 livres sterling.

Le vapeur *Minnesota* est arrivé à Queenstown.

Italie.

Florence, 6 décembre.

Hier, on a distribué à la Chambre le projet de réorganisation de l'administration centrale et provinciale.

Catane, 6 décembre.

L'éruption de l'Etna a récommencé et continue.

Autriche.

Vienne, 6 décembre.

On lit dans la *Nouvelle Presse libre* :

« A la notification venue aujourd'hui de Bucharest au sujet de la formation du nouveau cabinet, le gouvernement autrichien a répondu immédiatement qu'il considérait le changement de ministère comme l'expression des bonnes intentions où est le gouvernement roumain de faire prendre à la Roumanie une attitude conforme aux stipulations des traités. Il a ajouté que l'Autriche serait toujours prête à soutenir, conformément à ces traités, mais aussi dans les limites de ces traités, l'indépendance de la Roumanie.

Hongrie.

Pesth, 6 décembre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le comte Andrassy, président des ministres, présente au milieu des cris répétés : Eljen ! Eljen ! les lois sanctionnées relatives à l'armée, à la landwehr et à la levée en masse.

Turquie.

Constantinople, 5 décembre.

On croit que des influences pressantes, auxquelles la Russie ne serait pas étrangère, ont agi à Athènes, et que, par suite, il est permis de prévoir une solution pacifique du conflit engagé entre la Grèce et la Turquie.

Constantinople, 5 décembre.

On assure que la France et l'Angleterre ont offert à la Porte leur médiation dans son conflit avec la Grèce.

Constantinople, 6 décembre.

L'intervention des puissances occidentales est parvenue à décider la Porte à envoyer un ultimatum à Athènes avant de recourir à des mesures de rigueur.

Hoobart-Pacha n'est pas encore parti.

Constantinople, 6 décembre.

La Porte, appuyée par l'Angleterre, l'Autriche et la France, a envoyé à Athènes un ultimatum demandant au gouvernement hellénique d'empêcher les enrôlements de volontaires pour la Crète, de faire cesser les voyages du vapeur *Rhosis*, et de ne plus mettre d'obstacle au rapatriement des familles crétoises émigrées en Grèce.

Le refus de ces demandes entraînerait une rupture diplomatique immédiate, l'expulsion des sujets hellènes du territoire ottoman et l'interdiction de tous les ports turcs aux bâtiments grecs.

Roumanie.

Bucharest, 6 décembre.

Le ministère a retiré le projet de loi tendant à faire transférer à Jassy la cour de cassation.

Le gouvernement maintient les autres projets de lois, sous la réserve des amendements qui pourront être présentés.

Le ministre présente ensuite à la Chambre les conventions postales conclues avec l'Autriche et avec la Confédération du Nord ainsi que le projet d'Adresse élaboré par la commission.

Etats-Unis.

New-York, 6 décembre.

Les avis d'Haïti portent que Salnave a attaqué la ville de Jacmel le 19 novembre, mais qu'il a été repoussé avec 100 morts.

Monagas, président de l'Etat de Venezuela est mort.

Le paquebot la *Ville d'Anvers* est arrivé.

Dernières dépêches

Troyes, 6 décembre.

Le vicomte de Rambourgt, député de l'Aube, est mort cette nuit.

Epinal, 7 décembre.

Election d'un conseiller général pour le canton de Raon-l'Etape : Inscrits : 3,300. Votants : 2,257. M. Camille Jean-Pierre a été élu par 2,219 voix. Il y a eu 38 bulletins nuls.

Périgueux, 7 décembre.

Election d'un conseiller général pour le canton d'Excideuil. Inscrits : 2,717. M. Combescot a été élu par 1,542 voix, contre 1,151 données à M. Chavoix. Bulletins nuls : 9.

Madrid, 7 décembre.

La *Gazette* publie divers télégrammes relatifs aux troubles qui ont eu lieu dans le port de Sainte-Marie et à Cadix.

Un autre télégramme annonce qu'hier, à Tarragone, une manifestation monarchique a été troublée par des individus appartenant au parti républicain, qui ont brûlé le drapeau.

Le gouverneur, dont l'autorité a été méconnue, a dû recourir à l'emploi de la force publique. Après une charge de cavalerie, l'ordre a été complétement rétabli. Il n'y a eu aucun blessé.

QUESTIONS INDISCRÈTES

M. le préfet de la Seine devrait bien se mettre d'accord avec son supérieur M. le ministre de l'intérieur, à propos de la création du cimetière parisien à Méry-sur-Oise.

Tout le monde a lu, en effet, dernièrement une lettre de M. le ministre aux maires de la vallée de Montmorency, dans laquelle Son Excellence assurait que la question « n'ayant point été soumise à son examen, elle n'était nullement engagée. »

Un *Communiqué* adressé récemment au *Journal des Débats* assure, au contraire, que la question est consommée, au moins quant à l'acquisition des terrains, en sorte que la négation n'est plus possible en présence de l'aveu de M. le préfet.

Mais ce qui nous étonne quant aux acquisitions qui ont eu lieu, c'est que le *communiqué* puisse dire : « Si l'Administration, comme c'était son intérêt, son droit et même son devoir, a devancé pour ces acquisitions, l'accomplissement des formalités ordinaires, ainsi que l'y *autorisait* un article formel de la loi du 3 mai 1841, qui a réglé les conséquences fiscales des acquisitions de ce genre, etc. »

Or, l'article formel auquel on fait ainsi allusion sans le citer, peut s'appliquer tout à la fois aux art. 13, 19 et 56 de la loi de 1841, mais à la condition essentielle, qui manque pour le cimetière de Méry-sur-Oise, à savoir : « Que la déclaration d'utilité publique aura précédé les acquisitions, conformément aux titres 1 et 3 de la loi invoquée. »

Ces formalités, pour arriver à la déclaration d'utilité publique, ont-elles été remplies et le décret est-il rendu ? M. le ministre de l'intérieur a répondu à la question en disant « qu'elle n'avait point été » soumise à son examen, et qu'elle n'était » point engagée. »

Les acquisitions faites par l'administration municipale l'ont donc été sans autorisation et sans décret. Ceci démontre de quelle omnipotence jouit M. le préfet de la Seine, qui acquiert à Méry-sur-Oise ou vend à Paris d'immenses terrains, le tout sans autorisations, — et qui, comme Louis XIV, dit :

— La Ville, c'est moi.

Rencontre-t-il une autorité supérieure pour l'arrêter dans son élan ? Pas le moins du monde, et le ministre duquel ressort l'administration de M. Haussmann semble même ignorer les actes de celui-ci.

Le fait de l'acquisition à Méry-sur-Oise n'est pas, au surplus, comme on pourrait le croire, un fait isolé ou exceptionnel. Nous nous demandons, en effet, quel projet couve la ville de Paris dans la partie de Bercy comprise entre les anciens boulevards extérieurs, le chemin de fer de ceinture, la Seine et la rue de Bercy.

Dans cet immense espace, en effet, l'administration municipale a déjà acquis plus de 30 propriétés représentant une capital de 10 à 15 millions.

En vertu de quelle loi ou décret se font journellement ces acquisitions et dans quel but ? C'est ce qu'un *Communiqué* nous apprendra sans doute. Espérons que ce sera à notre plus grande satisfaction.

Ces acquisitions tant à Méry-sur-Oise qu'à Bercy sont-elles soldées ? Si elles ne le sont pas, le chiffre en figure-t-il dans la dette avouée par la Ville des 400 millions qui font l'objet de la convention soumise au Corps législatif ?

Ces questions, indiscrètes sans doute, nous les posons, surtout à la veille de la réunion de la commission municipale en session générale, pour que cette commission demande si elle juge opportun quelques explications.

Avoir ainsi engagées les finances municipales, sans souci aucun d'autorisations indispensables on se demande si les lois qui régissent aussi bien la ville de Paris que la plus petite commune de France, on se demande, disons-nous, si, ces lois ne sont applicables qu'aux administrés, sans que l'administrateur soit tenu de les observer.

Cette distinction ne saurait subsister plus longtemps ; elle règne, il est vrai, depuis 1855 ; mais nous savons tous à quel résultat elle a amené les finances municipales.

Et si on voulait se préoccuper de la situation des industriels, aujourd'hui locataires de la ville de Paris, par suite des acquisitions de Bercy, ne pourrait-on pas affirmer que la manière d'opérer de M. le préfet les place dans la situation la plus défavorable et la plus fausse.

Aux termes de la jurisprudence actuelle, ils sont sans droit à réclamer aucune indemnité tant qu'un décret d'utilité publique n'a pas précédé les acquisitions de la Ville.

Lorsque celle-ci, devenue propriétaire de tous les immeubles dont elle a besoin, renverra sans indemnité les locataires dont les baux seront arrivés à expiration, que deviendront ces industriels ainsi expulsés de leur centre d'affaires ?

A ce point de vue encore la manière d'opérer de M. le préfet n'est pas, comme on le voit, sans présenter de graves inconvénients pour ceux qui se trouvent atteints par ces acquisitions, devançant les formalités prescrites par la loi, qui, au dire du *Communiqué*, s'opèrent au nom de l'*intérêt*, du *droit* et même du *devoir* de l'administration.

En présence de ces entreprises de tout genre conçues et exécutées sans discussion ou sans contrôle de la part soit de la Commission municipale, soit du ministère de l'intérieur, n'est-il pas temps que l'on impose une surveillance sérieuse aux opérations de M. le préfet. L'occasion se présente d'une façon merveilleuse pour le Corps législatif, lors de l'examen de la Convention entre la Ville et le Crédit foncier : nous espérons qu'il ne la laissera pas échapper.

Tout le monde est d'accord que l'avenir est assez engagé ; laissera-t-on augmenter les embarras que rencontreront, à n'en pas douter, les successeurs de M. Haussmann, et qu'il rencontre déjà lui-même ? Nous ne le croyons pas.

Le secrétaire de la rédaction,
A. FOURAY.

Le *Monde* accuse le *Siècle*, les mauvais journaux, les mauvaises réunions, les mauvais livres, de complicité dans l'affaire des empoisonneuses de Marseille.

Nous avons lu, avec une curiosité douloureuse, les débats de cette étrange affaire ; mais nous n'avons vu nulle part que le sorcier Joye ou la sorcière Lamberte aient été abonnés au *Siècle*, à l'*Avenir* ou à l'*Opinion*. On a trouvé un seul journal chez Joye : c'était un numéro du *Diable, journal de l'enfer*.

Les veuves qui figurent dans cet annale procès, sont bien loin d'être des libres-penseuses. Elles font brûler des cierges à la bonne Vierge, pour obtenir de Notre-Dame la grâce d'empoisonner tranquillement leurs maris.

On trouve dans l'affaire tout le vieil attirail du moyen âge : os de morts recueillis au cimetière, *emmaqueuement*, qui n'est autre que l'*envoûtement* du temps de la reine Margot.

Toutes ces dames ont été élevées, non dans les écoles Elisa Lemonnier, mais chez les hommes noirs.

Ajoutez aux superstitions catholiques, les superstitions modernes, spiritisme et autres charlatanismes. C'est l'absurde qui a conduit ces femmes au crime.

C'est ainsi qu'en Espagne, près des bouches de l'Ebre, on voit, dans la montagne, une chapelle élevée à Notre-Dame des voleurs.

Semez la superstition, vous récolterez le crime. C'est pour cela que nous demandons qu'on sème la science.

« Ecrasez cette tête du peuple, a dit Victor Hugo, vous n'aurez plus besoin de la couper. » — J. Labbé.

On lit dans la *Liberté* :

L'*Opinion nationale* publie son cinquième article sur l'application du *Moniteur*. M. Ad. Guéroult, lorsqu'il aura achevé cette étude approfondie de toutes les questions que soulève cette inexplicable et injustifiable affaire, fera bien de réunir tous ses articles en une brochure distribuée à tous les sénateurs et à tous les députés, au moment où le Sénat sera saisi de la pétition, qui est rédigée et qui sera signée par tous les propriétaires et directeurs de journaux politiques de Paris et des départements. — Fernand Papillon.

Aujourd'hui, 7 décembre, ont lieu à Augerville-la-Rivière les obsèques de M. Berryer ; ce petit village verra des funérailles comme on en voit rarement à Paris. A Augerville, rien d'officiel, pas de troupes mais tout ce que la France renferme d'illustrations dans la politique, le barreau, les lettres, se pressant autour d'un cercueil pour rendre les derniers devoirs à une des gloires du pays.

Il y a cinquante-trois ans aujourd'hui, c'était aussi le 7 décembre, la France prenait également le deuil d'une autre de ses illustrations.

C'était celui du maréchal Ney, duc d'Elchingen, prince de la Moskowa, celui du héros de la Bérésina et de cent batailles.

A la barre de la cour des pairs, Berryer, le légitimiste, avait défendu le grand soldat de Waterloo, mais l'éloquence avait été impuissante devant les nécessités de la politique, puisqu'il est convenu qu'on dégusse, sous le nom de nécessité d'Etat, tous les crimes de l'histoire.

Le 7 décembre 1815, un fiacre portant le n° 666, sortait des jardins du Luxembourg et s'arrêtait entre les grilles de cet enclos royal et les grilles de l'Observatoire. L'aube avait peine à dissiper les brumes matinales. Cependant on voyait des armes, des uniformes militaires. Le fiacre s'arrêta. Un homme de haute taille en descendit.

Quand on lui lut l'arrêt de mort où étaient énumérés tous ses titres : prince de la Moskowa, duc d'Elchingen, etc. Il ajouta : « Et bientôt un peu de poussière. »

Berryer eut, depuis lors, plus d'un illustre client : la branche aînée des Bourbons, la famille d'Orléans, les Bonaparte exilés. Mais le plus grand de ses clients fut la liberté. Et c'est parce que, s'élevant quelquefois au-dessus de son parti, il a plaidé cette cause, que nous, démocrates, nous nous inclinons devant la tombe de ce légitimiste et de ce catholique. — J. Labbé.

CHRONIQUE POLITIQUE

Le nombre des individus arrêtés le 3 décembre aux abords du cimetière Montmartre, est de soixante-douze.

M. de Gonet, juge d'instruction, assisté de quatre commissaires de police, MM. Marseille, Bérillon, Rabut et Clément, a procédé à une information, à la suite de laquelle cinquante-cinq de ces prévenus ont été mis en liberté.

Les dix-sept autres ont été, samedi 5 décembre, extraits du dépôt de la Préfecture de police et écroués à Mazas.

Montpellier comme Aix, Bordeaux et Toulouse, ont eu de petites manifestations Baudin. Les étudiants ont répondu à l'appel et ont quitté ensuite les salles et les amphithéâtres.

A Chambéry, des placards écrits à la main ont été affichés dans la nuit du 2 au 3 décembre sur plusieurs points. Quelqu'un qui a lu ces affiches en donne le texte au *Courrier des Alpes*, qui le reproduit.

Sur le bâtiment du théâtre :

« Aux mânes de Baudin, mort pour la patrie. »

A l'angle de la place Saint-Léger et de la rue Croix-d'Or :

« Le peuple doit se souvenir de ceux qui ont combattu pour son bien-être et pour sa liberté. »

A l'angle du café de la Colonne :

« A la mémoire de Baudin, représentant du peuple, mort pour la défense de la loi et de la liberté. »

Le *Temps* annonce qu'il a interjeté appel du jugement de la 8e chambre du tribunal de première instance de la Seine qui l'a condamné à 1,000 francs d'amende, pour le délit de manœuvres à l'intérieur, de nature à exciter à la haine et au mépris du gouvernement.

La cour d'appel d'Aix (3e chambre, présidée par M. Pelon) a rendu son arrêt dans l'affaire du *Prolétaire*. Elle a appliqué à six numéros au lieu de trois l'amende de 50 francs, prononcée par le tribunal correctionnel, et condamné, en outre, le rédacteur à douze jours d'emprisonnement, et le gérant à 150 francs d'amende. Soit pour les deux amendes et solidairement, 450 fr.

C'est avec regret que nous apprenons l'aggravation de peine qui frappe notre confrère.

M. Lefranc, rédacteur-gérant de l'*Indépendant des Pyrénées-Orientales*, journal de Perpignan, a été condamné à 200 francs d'amende, pour excitation à la haine et au mépris du gouvernement, en publiant des listes de souscription. Le tribunal de Perpignan a accordé à M. Lefranc le bénéfice des circonstances atténuantes.

M. Silly, gérant du journal l'*Ouest*, déclaré coupable du délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, a été condamné à 500 fr. d'amende.

M. Lissagaray annonce, dans le numéro de l'*Avenir*, que nous recevons ce matin, qu'il est cité à comparaître devant M. le juge d'instruction du tribunal d'Auch ; il serait inculpé d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement. Aussitôt la citation reçue, M. Lissagaray s'est rendu à Agen, où se trouvait M. Jules Favre. L'illustre avocat lui a promis de venir le défendre dans le cas où il serait traduit devant le tribunal correctionnel.

M. le ministre de l'intérieur a adressé la dépêche suivante aux préfets et sous-préfets :

Paris, 3 décembre, 6 h. 45 soir.

La manifestation projetée pour l'anniversaire de la mort de Baudin a échoué. Des rassemblements formés près du cimetière Montmartre, et composés en grande partie de curieux, ont été facilement dissipés par la seule intervention des agents de police. Plusieurs meneurs ont été arrêtés. La tranquillité la plus parfaite règne sur tous les points de la capitale.

M. Jules Richard, dans sa chronique du *Figaro*, publie cette dépêche et la fait suivre de ces judicieuses réflexions :

Or, lorsqu'on analyse logiquement cette dépêche, on trouve :

1° Qu'il n'y a pas eu de manifestation projetée ;

2° Que, par conséquent, aucune manifestation n'a pu échouer ;

3° Que les rassemblements formés près du cimetière Montmartre contenaient plus d'agents de police que de curieux, et que, par conséquent, les agents n'ont eu aucune peine à se dissiper eux-mêmes ;

4° Que, parmi les meneurs, il n'y avait que des curieux et pas un seul agent ;

5° Que, la tranquillité régnant sur tous les points de la capitale, il était inutile d'écrire une dépêche. — J. Richard.

Nous donnons, la nouvelle suivante, d'après le *Temps* :

On annonce que les pourparlers, qui ont eu lieu à Compiègne, entre l'Empereur et le maréchal Mac-Mahon, et divers personnages initiés aux affaires algériennes, ont abouti, quant à présent, au maintien pur et simple du régime actuel.

Voilà ce qu'on peut appeler une mauvaise nouvelle.

J. LABBÉ.

NOUVELLES D'ESPAGNE

L'Agence Havas nous communique les dépêches suivantes :

Madrid, 6 décembre.

On attend très prochainement la publication d'un décret fixant les élections pour les Cortès aux 13, 14 et 15 janvier 1869.

Madrid, 9 décembre.

Hier, une manifestation républicaine en armes a eu lieu au port Sainte-Marie, à Cadix. Sommés de déposer leurs armes, les républicains ont refusé et ont dressé une barricade. Cette barricade a été attaquée et prise d'assaut par les troupes de la marine, et les républicains ont été dispersés.

Madrid, 6 décembre.

Hier, l'ordre a été troublé dans le port de Sainte-Marie, par suite du soulèvement d'une partie de la force populaire qui demandait les armes à la main, la destitution de l'alcalde, élu par le suffrage universel. L'ordre a été immédiatement rétabli et les perturbateurs ont été mis à la disposition des tribunaux. Toutefois, profitant de la sortie de quelques troupes de la garnison de Cadix qui avaient été envoyées pour rétablir l'ordre, les révoltés, excités par les réactionnaires, s'insurgèrent dans cette ville en s'armant contre l'autorité populaire et la garnison. Celle-ci répondit à l'attaque avec énergie, enfermant les insurgés dans l'*ayuntamiento* et dans plusieurs maisons voisines et dompta l'insurrection. Dans le reste de l'Andalousie et dans les autres provinces de l'Espagne, la tranquillité est complète.

Madrid, 6 décembre, 10 h. du soir.

Une circulaire de M. Rivero, maire de Madrid, annonce une réduction d'un réal sur le salaire des ouvriers employés par la municipalité et l'exclusion des ouvriers non domiciliés à Madrid.

Cette mesure sera mise à exécution dès demain.

Madrid, 6 décembre, 11 h. du soir.

On mande de San-Fernando (province de Cadix), 9 h. 55 m. du soir, que les insurgés de Cadix se sont rendus.

Complète tranquillité dans le reste de l'Espagne.

Feuilleton de l'OPINION NATIONALE
DU 8 DÉCEMBRE.

MUSIQUE

L'Opéra et Mlle Marie Battu. — Théâtre-Impérial de l'Opéra-Comique : 1re représentation du *Corricolo*, opéra-comique en trois actes, livret de MM. Labiche et Delacour, musique de M. Poise.

Mlle Marie Battu a obtenu, de l'entrepreneur de l'Opéra, la résiliation de son engagement. Depuis le 1er décembre, elle n'appartient plus à ce théâtre.

Ce n'est pas sans quelques regrets, discrètement exprimés, que nous avions vu Mlle Marie Battu entrer dans le sanctuaire du *solo francese*, où son talent si pur, si élevé, était exposé à chaque instant à subir les effets du mauvais exemple et des entraînements dangereux. Et pourtant, ce n'est pas sans quelques regrets, pour le théâtre bien entendu, que nous l'en voyons sortir. Pour *Moïse*, pour *Guillaume Tell*, et pour *Robert*, on ne trouvera pas de sitôt l'équivalent de cette cantatrice-actrice qui, entre autres preuves du plus rare talent, avait su faire de la cavatine du quatrième acte de *Robert*, où ses prédécesseures n'avaient trouvé qu'un texte et un prétexte à vocalisation, une scène de drame très touchante et très pathétique.

Quant à l'artiste elle-même, il n'y pas du tout à la plaindre de la détermination qu'elle vient de prendre. La carrière italienne, où elle a si brillamment fait ses preuves, et qu'elle n'aurait peut-être jamais dû quitter, lui offre mille moyens d'utiliser et de féconder son talent dans les conditions les plus favorables. Il faut au contraire féliciter du caractère qu'elle a su montrer en cette occasion décisive. Que n'en a-t-elle su montrer autant le soir de la reprise tristement célèbre des *Huguenots* où, par excès de zèle, elle a voulu chanter quoique très-gravement indisposée.

« Surtout, messieurs, pas de zèle ! » disait M. de Talleyrand aux employés de son ministère pendant qu'on les lui présentait. Les artistes devraient toujours avoir devant les yeux cette recommandation si pleine de bon sens.

Revenons maintenant au *Corricolo*, dont nous n'avons pu dire que quelques mots la semaine dernière.

Etant donné le genre hasardé, ahuri, vertigineux de la pièce de MM. Labiche et Delacour, genre pour lequel nous n'éprouvons pas une tendresse sans bornes, et que nous n'acceptons que sous de très grandes réserves, le *Corricolo* nous paraît mériter, sauf quelques longueurs et quelques langueurs qu'il sera facile de faire disparaître du second acte, de réjouir beaucoup et de désopiler les amateurs de ces sortes de choses. Il a, d'ailleurs, non plus comme pièce mais comme livret, le rare avantage d'offrir au compositeur de très bonnes situations musicales, suffisamment variées pour produire d'heureux contrastes et pour bannir la monotonie.

Le *Voyage en Chine*, qui, à notre grande surprise, a obtenu tant de succès, était tout au plus une opérette égarée dans la salle l'avart. Le *Corricolo* est un véritable opéra-comique d'un genre spécial qu'on pourrait nommer folie-opéra-comique, comme on disait anciennement folie-vaudeville. Et c'est pour cela, indépendamment d'une foule d'autres raisons, que nous le préférons, mais beaucoup, au trop fameux *Voyage en Chine*.

Nous n'entreprendrons pas de donner ici l'analyse de la pièce. Un volume y suffirait à peine. Et puis, à quoi bon ? Quand on l'aurait lue, si par miracle on la lisait, ce qui nous semble fort douteux, on ne serait guère plus avancé, car ces excentricités exclusivement conçues pour l'action scénique, deviennent glaciales dès qu'on tente de les conter un peu raisonnablement.

Bornons-nous donc à dire que le héros de la pièce, le podestat, est un admirable politique parce qu'il établit des impôts sur tout. Or, établir des impôts, encore des impôts, toujours des impôts, est le fort et la fin de l'art du gouvernement : qui pourrait en disconvenir. Une jeune Française voyageant pour son agrément — elle fuit son mari — cherche avec ses adorateurs qu'elle a pu cueillir çà et là sur sa route, à se soustraire à cette merveilleuse fiscalité : des moyens employés pour atteindre ce but, d'ailleurs fort louable, résulte l'*imbroglio* le plus serré et parfois le plus divertissant qu'on puisse imaginer. Mais qui pourrait en rendre compte ? M. Bouchardy peut-être, s'il voulait bien condescendre pour une fois à se faire feuilletoniste.

Sur cet imbroglio qui, nous l'avons déjà dit, présente un grand nombre de véritables situations musicales, M. Poise a écrit une partition toujours mélodieuse, claire, et, à l'occasion, très bouffonne, mais sans aucune atteinte au bon goût et sans que rien y rappelle les grossièretés et les platitudes de l'opérette. — OPÉRETTE, dit très justement Adrien de Courcelles dans ses *Formules du docteur Grégoire* : — petite partition en *sol*.

Comme elle est exacte, et sanglante et vengeresse, cette définition. Mais il y fallait le mot si hardiment emprunté au vocabulaire spécial de messieurs les gamins et de leurs pâles aînés ; or, il y en a beaucoup de cette force-là dans le livre. Nous n'en dirons rien, cependant, car elles échappent à notre spécialité.

Rejoignons le *Corricolo*. C'est tout le temps de la musique saine et de bon aloi, de véritable musique, en un mot, pleine de gaîté aux endroits voulus, mais d'une gaîté à laquelle on ne se reproche pas d'avoir cédé en sortant du théâtre. Voilà comment nous comprenons le genre bouffe, et comment l'ont compris les grands maîtres qui l'ont doté de tant de chefs-d'œuvre, et non sous cette forme épileptique, grossière, insensée, que d'audacieux corrupteurs ont réussi à faire prévaloir pour un moment.

Le sextuor du Tarif, au second acte, est, à notre avis, le morceau capital de cette partition. Mélodieux et scénique, ce morceau pourrait figurer avantageusement dans des partitions célèbres. Nous l'avouons sans pâlir, nous ne trouvons pas dans celle du *Caïd* une page qui le vaille.

Les variations sur l'air : *Il pleut bergère*, sont très élégantes et fort bien disposées pour les voix. Ces qualités ne les empêchent nullement de concourir, pour leur bonne part, à la bouffonnerie de la situation : cet exemple prouve, entre mille autres, qu'on peut très bien atteindre le comble de la gaîté, être fort scénique et répondre à tous les besoins d'une situation, en restant bon musicien... lorsqu'on l'est, et qu'il n'est pas du tout nécessaire, pour faire rire, de mettre l'art en capilotade ou de le traîner dans le ruisseau de la rue.

Jetons maintenant un coup d'œil rapide sur le reste de la partition. Il y a un joli solo de hautbois dans l'andante de l'ouverture. Le chœur de l'introduction, avec tambour de basque, est très franc et très bien rythmé. La suite de l'introduction se fait remarquer par son animation et son bon caractère scénique. Les couplets de Mme Cabel sont lestes et spirituellement tournés. Ceux de Mlle Heilbron nous paraissent beaucoup moins bien venus.

Dans le duo qui suit, il y a une jolie romance que M. Laurent dit d'une façon charmante, avec une voix bien posée et bien sympathique. L'allegro de ce duo ne manque pas de vivacité. La romance de la lettre est très mélodieuse et l'on sent bien sentiment. Mme Cabel la chante d'une excellente façon. Elle y a un délicieux effet de demi-voix. Les couplets du Corricolo nous paraissent moins heureux. Il faut, pour ces choses-là, une idée d'une seule venue qui, d'un souffle, remplisse tout le couplet et non des fragments de motifs plus ou moins habilement cousus les uns au bout des autres.

Le duo : *Ce n'est pas une cousine*, est très gai, très original, très scénique. On remarque dans le quatuor qui suit le joli solo de la femme. La romance de la poésie et du sentiment est dite avec beaucoup de style, par M. Barré ; il y a là une chute de phrase vraiment exquise ; les paroles en sont très bonnes. Elle a été *bissée*. Ce n'était que justice, et pour le compositeur et pour l'interprète. Il y a dans le finale du premier acte de jolis détails et des choses très spirituelles.

Le chœur d'introduction du second acte est d'une bonne couleur. Il est suivi de l'excellent sextuor dont nous avons déjà parlé. Les jolis couplets *Rendez-moi ma femme* sont très bien chantés par M. Barré. Le duo de l'*Oiseau moqueur* est très bien fait. La situation en est amusante. Rien de particulier à remarquer à propos de la sérénade, si ce n'est que M. Laurent la chante d'une façon très agréable.

Il y a de jolies choses dans la valse chantée par Mme Cabel, qui vocalise extrêmement bien le passage *Chante l'alouette*. Le finale du second acte nous paraît le morceau le moins réussi de l'ouvrage. Entraîné par la situation, il a voulu imiter l'admirable harcèlement du *Barbier* au moment où tout le monde parle à la fois au chef de la patrouille. Naturellement, il est resté fort au-dessous d'un si parfait modèle.

Le petit duo des deux femmes qui ouvre le troisième acte, est bien chantant. Voilà tout ce qu'on en peut dire. Les petits couplets, très bien dits par M. Sainte-Foy, sont piquants. Le duo qui suit contient une jolie romance.

Remarquons presque tous les morceaux d'ensemble de cet ouvrage contiennent des romances. L'allegro de ce duo ne manque pas de tournure. Quant aux variations sur l'air : *Il pleut bergère*, nous en avons déjà dit tout ce que nous avions à en dire. Mme Cabel y a été *bissée*. Nous ne nous rappelons pas qu'elle ait jamais mieux mérité cet honneur.

Dans tout son rôle, d'ailleurs, cette cantatrice déploie une grâce, un charme que ses dernières créations ne faisaient guère espérer ; à quoi cela tient-il ? Uniquement, selon nous, à ce que ce rôle est extrêmement bien écrit pour la voix, et qu'en y étant gênée par rien, elle peut à son aise montrer tout ce qu'elle vaut. Oh ! les rôles bien écrits par les compositeurs qui savent respecter le larynx de leurs interprètes, on ne sait tous les avantages qu'ils peuvent produire !

Comparez, s'il vous plaît, ce qu'est Mme Cabel dans le *Corricolo*, et ce qu'elle est dans les vocalises de Machine à coudre, du rôle de Philine, de *Mignon*, rôle qui est une véritable partie à qui perd gagne, car il est devenu moins mauvais à mesure qu'on l'a raccourci, et vous verrez ce que vaut cet art d'écrire pour les voix, si dédaigné par les grands embrouilleurs et les grands *casseurs* d'aujourd'hui, comme les raisins par le renard qui ne pouvait les atteindre.

Et ce n'est pas le seul rôle de Mme Cabel qui présente cette qualité dans le *Corricolo*. Tous les autres la laissent également remarquer, ce dont nous faisons nos plus grands compliments à M. Poise.

M. Laurent, qui débutait ce jour-là, est une très bonne acquisition pour l'Opéra-Comique. Nous serions bien trompé s'il ne faisait pas d'excellente besogne à ce théâtre lorsqu'il y sera tout à fait libre des préoccupations d'un début.

Dans notre feuilleton de la semaine dernière, et dans le présent compte-rendu, nous avons dit tout ce que nous avions à dire des autres interprètes du *Corricolo*. Il nous reste à souhaiter à cette mélodieuse et jolie partition tout le succès qu'elle mérite.

ALEXIS AZEVEDO.

Les volontaires de Valladolid, comprenant qu'ils avaient été les instruments de la réaction lors du dernier incident dans lequel une manifestation monarchique fut violemment dispersée par eux, ont envoyé une protestation d'adhésion au gouvernement.

Madrid, 7 décembre.

Les Cortès constituantes sont convoquées pour le 11 février.

Les élections auront lieu les 15, 16, 17 et 18 janvier.

On lit dans l'*Italie* :

L'ex-reine Christine insiste beaucoup auprès de sa fille pour qu'elle se réconcilie avec Prim; mais, jusqu'à présent, Isabelle s'est montrée à cet égard intraitable.

Le prince don Carlos se remue très activement. Je vous ai dit déjà quelques-unes de ses menées. Ce matin, j'ai vu de mes yeux un brevet signé don Carlos, un brevet d'officier bien entendu. Mais, ce qu'il y a de curieux en cette affaire, c'est que le brevet porte : « Don Carlos, par la grâce de Dieu, » c'est-à-dire la vieille formule, sans la corriger par ces mots : « Par la souveraineté nationale. » C'est donc la légitimité dans toute sa pureté.

On n'aura pas de peine à remarquer la contradiction qui existe entre les deux dépêches de Madrid relatives à l'affaire de Cadix.

La première dépêche attribue au parti républicain l'émeute de Puerto-Santa-Maria; la seconde l'attribue aux réactionnaires.

Il y a peut-être une part de vérité dans ces deux dépêches. Ce ne serait pas la première fois que la générosité républicaine aurait été prise pour dupe par l'habileté réactionnaire. Que nos amis d'Espagne y prennent garde. Qu'ils prennent garde aux Falloux espagnols! Ils ont la liberté, qu'ils la gardent. Qu'ils la défendent même par la force, si on veut la leur ravir. Mais qu'ils se défient des excitations prématurées, qui poussent les défenseurs de la liberté à se détruire les uns les autres dans quelques conflits obscurs et anonymes. — J. Labbé.

Le conflit qui vient de s'élever entre la Porte et la Grèce est, évidemment, d'une haute gravité.

La Turquie a fait depuis deux ans et demi, d'incessants efforts pour comprimer l'insurrection crétoise ; cette guerre si prodigieusement inégale, si l'on considère les forces respectives des deux parties belligérantes, a coûté au sultan des sommes énormes, et nous comprenons parfaitement qu'il ait envie d'en finir, qu'il s'irrite de tous les incidents qui peuvent retarder ou compromettre ses espérances, et qu'il soit, en particulier, très courroucé contre la nation hellénique.

Son intention hautement avouée, son désir formulé dans un ultimatum, est d'imposer à la Grèce une neutralité absolue dans les affaires de Crète. Il a transmis déjà au cabinet d'Athènes beaucoup de notes conçues dans le même sens, et les ministres du roi Georges lui feront la même réponse que par le passé.

On nous demande, diront-ils, d'observer la neutralité; c'est un devoir que nous nous sommes tracé dès le premier jour, et le gouvernement hellénique ne s'en est jamais écarté. Si des volontaires partant de la Grèce continentale ou des îles vont soutenir, d'ailleurs en petit nombre, leurs frères Crétois, si quelques petits bâtiments de commerce forcent le blocus pour approvisionner les insurgés, nous en sommes aussi innocents que le gouvernement italien peut l'être des enrôlements clandestins opérés en Italie par le parti de l'action.

Le cabinet d'Athènes pourra même rappeler, à cette occasion, que, Garibaldi lui ayant exprimé l'intention qu'il avait d'envoyer dans l'île insurgée ses chemises-rouges, le gouvernement hellénique parvint, non sans peine, à le détourner de ce projet, dont la réalisation aurait eu peut-être pour résultat de délivrer, depuis longtemps, Candie de la domination ottomane.

Quant au reproche qu'on fait à la Grèce de s'opposer au rapatriement des familles crétoises qui se sont volontairement exilées pour échapper à la famine qui les décimait et aux violences des musulmans, le gouvernement grec ne manquera pas d'objecter, que ces 60,000 exilés étant pour lui une charge trop lourde, il aurait tout intérêt à les voir retourner dans leurs foyers, mais qu'il s'agit uniquement de la volonté des émigrés et non pas de la sienne.

La Sublime-Porte, il est vrai, intente en même temps à la Grèce un procès de tendance : elle lui fait un crime de ses sympathies pour les Crétois. Mais la diplomatie n'a pas à s'immiscer dans les choses de sentiment. Les Grecs voient dans les Crétois des frères de sang, de langue et de religion; ils n'ont pas oublié que les Candiotes ont soutenu avec eux la guerre de l'Indépendance dans le but, énergiquement exprimé, de faire partie du royaume hellénique, et que leurs députés, réunis à ceux de la Grèce, avaient prêté serment de fidélité et d'union indissoluble à la Grèce devenue libre.

On sait enfin, à Athènes, que les Crétois n'ont jamais cessé de manifester les mêmes sentiments, et que c'est en vue de leur réalisation qu'ils ont encore les armes à la main.

C'est là de l'histoire et de la pure histoire, et on comprend dès lors qu'il soit impossibles au peuple grec de ne pas manifester ses sympathies en faveur des Crétois. Le gouvernement ne peut rien contre des manifestations de cette nature, et il est même obligé, moralement et politiquement, de s'y associer dans une certaine mesure, sans se départir de la neutralité proprement dite, à laquelle il s'est formellement engagé.

Il ne faut demander à personne l'impossible. Appelées à se prononcer dans le conflit qui vient de s'élever, les puissances protectrices sauront faire la part de la situation imposée à la Grèce par la constitution actuelle de l'Orient et des irritations fiévreuses de la Sublime-Porte.

Nous espérons donc que les dangers du conflit actuel pourront être écartés. Les dépêches que nous recevons aujourd'hui et que nous avons plus haut reproduites tendent même à confirmer dès à présent ces prévisions. — Alex. Bonneau.

On nous écrit de Prague, le 3 décembre 1868 :

L'état actuel, à Prague, devient de jour en jour plus insupportable, non aux Bohêmes, mais au gouvernement. Les habitants de la capitale de la Bohême se portent durant l'état de siége mieux qu'auparavant; l'intelligent général Koller, qui fut, comme on sait, élevé au poste de lieutenant de l'empereur en Bohême, étant plus libéral que ses prédécesseurs.

Tous les organes libéraux sont supprimés ; mais, malgré cela, l'opposition s'accroît, et les persécutions se tournent contre le gouvernement lui-même sans intimider les Tchèques, qui ont choisi pour devise : « Nous pouvons attendre comme jadis les Hongrois. »

Les prisons de Prague contiennent aujourd'hui plus de quatre-vingts détenus politiques, dont seize journalistes et deux dames.

Deux rédacteurs d'un des journaux les plus répandus en Bohême, MM. Nedoma, condamné à cinq ans, et M. Kotek, condamné à dix-huit mois de *carcere duro*, et un jeune Tchèque, accusé de quatre crimes de haute-trahison, se sont réfugiés sur le territoire français.

Voici une preuve des persécutions à Prague et de la sincérité du gouvernement à se réconcilier avec notre peuple :

Le journal *Korunes* (Couronne), le seul qui ose encore écrire, traduisit la dernière fois littéralement un article publié dans votre estimée feuille, sous le titre : les *Slaves du Nord en Autriche*.

Le gouvernement ne pouvant pas tolérer cet article émanant d'une plume française, a poursuivi ledit journal d'un crime, pour lequel il sera condamné au moins à deux années de *carcere duro* et 5,000 francs d'amende.

C'est en écrivant ces lignes que j'apprends que le rédacteur de la *Correspondance* est devant les assises comme prévenu du crime de haute trahison.

Pour extrait : A. FOURAY.

Les Révérends Pères Fouetteurs.

Qui donc l'autre jour, dans une feuille prétendue libérale, vantait le système d'éducation des jésuites, ce système qui n'a jamais changé? Voici un document à l'appui : c'est la lettre d'un père dont le fils a été fouetté jusqu'au sang, et qui ne veut pas admettre la légitimité de ce moyen de persuasion.

Loin de nous la pensée de rire de son juste ressentiment; mais nous ne pouvons nous empêcher de marquer notre étonnement de sa surprise. Le système d'éducation des jésuites est immuable comme leurs règles : *Sint ut sunt, aut non sint*. Le fouet en est la pierre angulaire, comme le bourreau dans le système politique de M. de Maistre. Confier ses enfants aux jésuites, c'est donc s'exposer sciemment à toutes les conséquences d'une méthode pédagogique bien connue. Les documents qu'on va lire, et que nous empruntons au journal *la Gironde*, de Bordeaux, le démontrent surabondamment.

Bordeaux, 27 novembre.

Monsieur le rédacteur,

Je viens vous demander l'hospitalité dans les colonnes de votre estimable journal pour signaler à l'opinion publique, ou plutôt à son indignation, un fait inqualifiable, inouï, digne d'un autre temps.

Placé, il y a quelques années, chez les Pères jésuites de Tivoli, mon fils, Joseph Ségéral, aujourd'hui âgé de treize ans, y a toujours eu une conduite exemplaire, ainsi qu'en témoignent ses bulletins, que je produirai au besoin.

Malgré ses bons antécédents, et à propos d'une mutinerie, d'un enfantillage, mon fils a été, dimanche 22 courant, vers dix heures et demie du matin, mis au cachot, et n'a reçu pour nourriture, pendant douze heures, qu'un peu de pain sec *sans eau*.

Vers dix ou onze heures du soir, alors que les élèves et le personnel étaient couchés, trois pères : MM de la Judie, préfet; Commire, sous-préfet, et Poitresson, se sont présentés à la cellule où mon fils était enfermé depuis douze heures. Le père Commire seul y entra, les deux autres firent le guet à la porte. Mon fils reçut l'ordre de se déshabiller; il crut qu'il s'agissait de se coucher; mais le père Commire l'appréhende aussitôt, l'enlace, le bâillonne, et, tirant de dessous sa soutane une corde à nœuds à plusieurs lanières, il l'en frappe d'une façon cruelle. L'enfant, exaspéré par la douleur, parvient à se débarrasser de son bourreau; il veut fuir, mais les pères restés à la porte lui barrent le passage et l'accablent de nouveaux coups.

Lundi, sa mère, qui n'habite pas Bordeaux, était venue pour le voir, et ce n'est qu'après de vives instances qu'on le lui a amené au parloir. Là eurent lieu les révélations que je viens de dire sommairement. — Dès aussitôt que j'ai eu connaissance de ce qui s'était passé, je suis allé reprendre mon fils.

Trois médecins ont constaté son déplorable état, l'un d'eux surtout pense qu'il peut avoir de graves conséquences.

Je dépose aujourd'hui une plainte au parquet de M. le procureur impérial, et je me porte partie civile.

J'espère, monsieur le rédacteur, que dans l'intérêt des familles et de la morale publique, vous voudrez bien insérer cette lettre.

Agréez, etc.

A. SÉGÉRAL aîné,
16, *rue Vital-Carles*.

Devant la gravité des faits énoncés dans cette lettre, et malgré l'honorabilité du signataire et l'attestation des médecins, le rédacteur de *la Gironde* a cru devoir, avant toute publication, communiquer la lettre de M. Ségéral aîné au P. recteur du collége des jésuites de Tivoli. Voici la réponse qu'il en a reçue :

Bordeaux, le 28 novembre 1868.

Monsieur le rédacteur,

Je vous remercie de l'obligeance que vous avez mise à me communiquer la lettre de M. Ségéral.

Je profiterai de la facilité que vous voulez bien me donner pour répondre au moment même de la publication.

La lettre de M. Ségéral renferme de nombreuses erreurs de détail que je pourrais relever; mais j'aime mieux faire la part des exagérations de l'enfant, qui *seul* a fourni les informations, et de l'émotion bien naturelle de son père. D'ailleurs, M. Ségéral ayant saisi un autre tribunal que celui de l'opinion, c'est là que seront présentées les observations que méritent certaines parties de son récit.

Malgré ces erreurs sur presque tous les points accessoires, il est malheureusement vrai que l'enfant a été frappé. *Le Père, qui s'est rendu coupable de cet oubli, le regrette profondément*. J'affirme sur l'honneur que M. Ségéral avait donné permission expresse d'user, à l'égard de son fils, de voies de fait. On a eu le tort de profiter de cette permission et de la dépasser. Si le mal a l'étendue que la lettre signale, ce professeur, dont tout le monde connaît la bonté habituelle, le regrettera plus amèrement encore.

J'estime superflu, monsieur le rédacteur, d'ajouter que tous mes collaborateurs ont vivement déploré un acte aussi éloigné de nos habitudes bien connues et de notre règle, qu'opposé à l'esprit du temps où nous vivons.

Quant à moi, absent de Bordeaux lorsque se sont produites la faute grave du jeune Ségéral et la punition insolite qui l'a suivie, je n'ai pu, à mon retour, qu'infliger un désaveu tardif et un blâme énergique. Si j'avais eu l'honneur de voir M. Ségéral, tout en lui rappelant les permissions données par lui et qu'il n'a point niées devant le préfet des études, je lui aurais présenté les excuses dues et offert les réparations méritées; mais j'étais auprès d'un père de famille mourant lorsqu'il est venu retirer son fils, qui lui a été remis par le sous-préfet des études.

Veuillez agréer, etc.

J. ROUX,
Recteur du collége de Tivoli.

La thèse du recteur nous paraît insoutenable. « C'est un oubli, » dit-il. — Comment l'entendez-vous, mon révérend père? A supposer qu'on puisse admettre que le père de la Judie, préfet des études, le père Commire, sous-préfet, et le père Poitresson, son autre acolyte, aient oublié quelque chose, on ne peut pas dire qu'ils aient oublié les martinets. En se réunissant tous les trois pour venir trouver le jeune Ségéral au cachot, à onze heures du soir, avec des cordes à nœuds et à lanières cachées sous leurs soutanes, ils avaient évidemment un dessein.

Que sur un acte répréhensible, ou une réponse inconvenante, un maître s'emporte jusqu'à frapper l'enfant qui lui est confié, ce mouvement de colère, tout blâmable qu'il soit, s'explique et peut même, jusqu'à un certain point, s'excuser. Mais, deux heures après la faute commise, au milieu de la nuit, se réunir à trois pour aller frapper un pauvre enfant de treize ans, le bâillonner pour empêcher ses cris, le dépouiller de ses vêtements afin que les coups portent mieux; ceci, mon révérend père, échappe à toute excuse. Il y a oubli, oui, je le veux bien, il y a oubli de tout sentiment humain.

Veut-on savoir maintenant de quelle main paternelle ces bons religieux corrigent l'enfance? Voici le rapport d'un des plus honorables médecins de Bordeaux, M. le docteur Dégranges, médecin assermenté près le tribunal, qui a vu le jeune Ségéral quatre jours après sa sortie du collége ecclésiastique de Tivoli :

Examen de Joseph Ségéral, par M. le docteur E. Dégranges-Bonnet, médecin aux rapports.

1° Aux environs de l'œil gauche, sur le front et sur la joue, des traces bien évidentes d'un gonflement inflammatoire et douloureux dans les tissus de ces parties et même de la membrane la plus extérieure qui recouvre l'œil (conjonctive).

Le plaignant accuse des restes de douleurs contuses sur l'étendue du crâne et sur les régions du cou; mais je n'ai remarqué aucune trace d'ecchymoses.

2° Sur la partie inférieure et à la face interne de l'avant-bras gauche, trois ecchymoses transversales, offrant l'aspect de raies brunâtres, et dirigées entre elles dans un sens parallèle.

3° Sur le dos de la main droite, plusieurs autres ecchymoses d'une teinte roussâtre et présentant également une direction transversale et les mêmes dispositions que celles du paragraphe ci-dessus.

J'ajoute que sur l'étendue des deux avant-bras existaient plusieurs traces d'ecchymoses roussâtres, ponctuées et disséminées.

4° Mais c'est sur le bas du torse, en arrière seulement, et sur toute l'étendue des cuisses jusqu'aux jarrets, que s'aperçoivent les plus graves désordres, les traces les plus profondes et plus marquées de violence.

Toutes les régions sont littéralement couvertes de meurtrissures plus ou moins brunâtres, dont quelques-unes sont compliquées de déchirures sanglantes de la peau.

Ces meurtrissures ou ecchymoses brunâtres se présentent sous deux aspects : celui de grandes et longues raies offrant toutes les mêmes dimensions et directions, la plupart obliquement transversales, sur les cuisses surtout, et celui de points isolés, limités et disséminés sur toutes les régions atteintes.

Sous ces ecchymoses les plus superficiellement situées, on peut en signaler quelques-unes où l'épanchement sanguin, plus abondant, résidait dans des couches de tissu cellulaire, profondes, et se caractérisait par des plaques d'une teinte noirâtre foncée.

On peut mentionner principalement deux de ces ecchymoses : l'une sur la fesse gauche, avec beaucoup de douleur et de gonflement, et l'autre sur la face externe et au centre de la cuisse, sur le même côté gauche.

CONCLUSIONS. — Tout ce qui vient d'être détaillé ci-dessus s'accorde parfaitement avec le récit qui m'a été fait par le jeune Joseph Ségéral, concernant les causes des sévices dont son corps porte les nombreuses traces.

Je pense, en effet, par suite de mon examen, que les meurtrissures consignées aux paragraphes 2, 3 et 4 ont été occasionnées par un agent, comme serait une corde à plusieurs brins et à nœuds qui nous a été signalée et qui a été maniée à plusieurs reprises, dans le même sens et avec violence.

Cette opinion s'obtient à la vue des longues traces ecchymotiques dessinées obliquement, principalement sur les cuisses, et des ecchymoses ponctuées et parsemées, aspect qui indique clairement l'action des divers brins et des nœuds de la corde dont il s'agit.

Dans deux endroits notés, les sévices plus graves sembleraient avoir eu une autre cause plus active venant s'ajouter à celle de la corde (poing ou choc contre un corps dur).

Quant aux violences qui ont porté sur les environs de l'œil et sur la joue gauche, je les rattacherais aux efforts déployés pendant la lutte qui a eu lieu, soit d'un côté pour assurer l'exécution des coups, soit de l'autre pour les éviter et les détourner du torse et des avant-bras.

Tout fait croire que ces meurtrissures nombreuses n'amèneront aucune suite fâcheuse au point de vue de la santé générale, quoique le jeune Joseph ne possède pas une forte constitution.

Cependant on ne peut dénier que la tuméfaction et la souffrance de la fesse et de la cuisse gauches n'aient pu faire naître la crainte d'un abcès, et n'aient dû laisser un certain trouble plus ou moins appréciable dans les fonctions de l'économie.

Bordeaux, 26 novembre 1868.

Le médecin aux rapports assermenté,
Signé : E. DÉGRANGES.

Nous n'ajouterons rien. M. Ségéral annonce qu'il a déposé une plainte au parquet, et qu'il se porte partie civile. La justice est donc saisie. La publication des pièces qui précèdent soumet en même temps la cause au tribunal de l'opinion. Il reste au père à attendre ce double jugement.

CH. SAUVESTRE.

NOUVELLES DIVERSES

M. Lullier, condamné en deux fois à huit mois de prison, a été ramené à son domicile mardi matin. Depuis, il est à Sainte-Pélagie dans un triste état de santé.

— Dimanche dernier, à Montmartre, a été célébré, dans un imposant banquet de famille, le 156e anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Epée, le Père intellectuel des sourds-muets. On remarquait dans cette fête MM. Vaïsse, directeur de l'Institution impériale des sourds-muets; Ladreit de la Charrière, médecin en chef de l'institution impériale, secrétaire général de la Société centrale d'éducation et d'assistance pour les sourds-muets en dehors des écoles, et l'abbé Lambert, aumônier de la même institution.

Au dessert, le président du banquet M. Benjamin Dubois, professeur à l'Institution impériale des sourds-muets, secrétaire général de la Société universelle des sourds-muets, après avoir fait à grands traits l'histoire des diverses maisons dans Paris, que dirigeait et soutenait le bon abbé de l'Epée, seul et sans d'autres ressources que son inépuisable charité, a porté le toast suivant, auquel ont répondu de longs et chaleureux applaudissements :

« A la mémoire de l'abbé de l'Epée et de ceux qui, en France et à l'étranger, ont, par leur désintéressement et leur dévouement, mérité d'être placés à côté de lui. »

M. Jules Gras, dessinateur-lithographe, principal commissaire de la réunion, en portant la santé de M. Vaïsse, l'a remercié en des termes aussi vifs que bien sentis d'avoir bien voulu, lui, directeur de l'institution impériale et le huitième successeur de l'abbé de l'Epée, venir, pour la première fois, dans la maison de Montmartre, occuper la même place que, de son vivant, occupait le vénérable prêtre, lorsqu'il y réunissait ses élèves les jours de congé.

M. Vaïsse, en adressant ses remerciements aux convives, a appelé leur attention sur un consciencieux travail sur le Code Napoléon, que M. Ferdinand Berthier, doyen en retraite des professeurs de l'Institution impériale des sourds-muets, président de la Société universelle des sourds-muets, a eu tout récemment la judicieuse pensée de mettre à la portée des sourds-muets de leurs familles et des parlants qui sont en rapport journalier avec eux.

Plusieurs autres toasts ont été ensuite portés par M. Ferdinand Berthier, à la Société universelle des sourds-muets, cette institution phénoménale qui n'a jamais eu d'égale dans les deux hémisphères et dont les essais laborieux promettent de se transformer en résultats positifs, utiles.

M. Ribot, ouvrier en fauteuils : A la dignité pour tous les sourds-muets de devoir leur existence au travail de leurs mains ou de leur intelligence.

Et M. Navarin, clerc de notaire : A la bonne harmonie qui lie les sourds-muets entre eux et ceux-ci avec leurs concitoyens parlants.

— On lira avec intérêt les détails suivants d'une chasse qui a eu lieu dans la forêt des Salles, sur les confins du Morbihan et des Côtes du Nord.

« Notre premier jour de chasse, dit le narrateur, ne fut pas heureux : le sanglier, qui avait été rembûché le matin, fut mis debout quelques instants après par des bûcherons, et se prolongea toute la journée. Les chiens le rapprochèrent jusqu'à quatre heures, sans parvenir à le lancer.

» Le lendemain, nous retrouvâmes le pied, et le sanglier, rapproché de nouveau par les limiers, fut lancé vers onze heures. Vingt-cinq braves chiens, découplés à l'écoute, rallièrent promptement.

» La chasse fut alors chaudement engagée par ces bons animaux, habitués à être suivis et appuyés quand le terrain le permet.

» Quelques minutes plus tard, le sanglier alla donner dans deux chasseurs qui couraient pour se poster, et qui ne l'entendirent pas arriver. L'un d'eux fut renversé violemment, avec une assez grave blessure à la jambe : le second tira sous bois sans toucher l'animal, qui presque aussitôt fit tête aux chiens et en blessa plusieurs grièvement et tua un des limiers. Forcé de partir, il fut tiré par M. T..., qui l'atteignit au flanc, sans l'arrêter.

» Le sanglier arriva alors sur un rocher d'environ dix à quinze mètres de hauteur, et, assailli par la meute, il tomba sur des halliers, qui amortirent sa chute. Trois chiens qui l'entouraient, entraînés également, tombèrent à ses côtés.

» Tous se relevèrent tant bien que mal et traversèrent le canal, en dehors de la ligne des tireurs.

» Les deux piqueurs abandonnèrent leurs chevaux et passèrent sur le déversoir d'une écluse avec de l'eau jusqu'à la ceinture. Nous profitâmes du canot d'un chaland rencontré plus loin, et fîmes tous nos efforts pour rejoindre la chasse, sans y parvenir.

» Le sanglier déboucha et prit la campagne pendant trois heures; il traversa plusieurs villages, chargeant toutes les personnes qu'il apercevait. Il s'acharna surtout sur une jeune fille de dix-huit ans qu'il rencontra dans un chemin creux, la renversa cinq fois, lui fit une profonde blessure à la cuisse et lui brisa un doigt. Elle était certainement perdue, sans le secours des chiens, qui forcèrent le sanglier à l'abandonner, en lui livrant un combat acharné. Le second des limiers et trois autres des combattants restèrent sur le carreau.

» Le piqueur de M. de la M... de C..., qui parvint à me rejoindre, blessa le dangereux animal une seconde fois sans l'abattre. Chargé aussitôt, il fut assez heureux pour trouver un arbre à sa portée et s'y suspendit.

» Le sanglier blessa encore deux cultivateurs : l'un de trois coups de défenses dans le genou, et le second, vieillard qui est sourd, assailli à l'improviste sur un terrain en pente, roula jusqu'au bord du canal sans se rendre compte de l'ennemi qui l'attaquait si brutalement. Le pauvre diable se releva tout meurtri et une côte brisée.

» Enfin le sanglier repassa le canal vers trois heures pour rentrer en forêt, toujours entouré par les chiens, épuisé par sa course et ses blessures. Il fut achevé par un garde au moment où il le chargeait avec impétuosité.

» Cet animal, qui pesait 125 kilogrammes, pouvait avoir dix ans. »

— Les forçats Dugast et Louben, évadés le 1er décembre, et que l'on cherchait fort loin, étaient encore hier soir dans le port; commodément installés dans un grenier de la corderie, ils tiraient des plans en laissant amortir la première furie des recherches. Après avoir ainsi endormi la vigilance des agents, ils ont jugé ce matin le moment opportun, et ils se sont mis en route en choisissant un chemin qui prouve leur intelligence et leur excessive audace.

Supposant avec raison que les abords extérieurs de l'arsenal devaient être encore surveillés, ils ont franchi le mur d'enceinte à côté de la caserne de la gendarmerie maritime, seul point, en effet, qui ne devait pas être mis en suspicion et où ils ne devaient pas être attendus.

Ils ont réussi et sont partis en laissant les cordes qui avaient servi à leur opération, en guise de carte d'adieu pour cause de départ précipité.

On croit les avoir aperçus dans les montagnes du Broussan, où ils seront obligés de se procurer des vivres par ruse ou par violence, car ce sont des pays perdus où l'on ne rencontre que des loups et des fermes isolées qui n'accordent pas une hospitalité écossaise, surtout aux forçats évadés, qui représentent chacun une prime de 100 francs pour les capteurs.

— Dans le procès des empoisonneuses de Marseille, il a été fort question d'un journal *le Diable*, imprimé en caractères rouges lui, que l'accusé Joye recevait, et qui traitait de nécromancie et de spiritisme. Sur le bureau de la cour, on voit le livre des Arcanes de ce magicien, enluminé de figures bizarres; il porte pour titre, en imprimé : *Enchiridion du pape*, livre dédié à Charlemagne. Des fioles de poison, des jeux de cartes pour le *grand et le petit jeu* sont sur la table affectée aux pièces de conviction et piquent vivement la curiosité de l'auditoire.

L'empressement de la population est tel qu'on a été obligé d'établir une double haie de soldats pour permettre aux magistrats et aux témoins d'arriver jusqu'au tribunal.

L'Angleterre, l'Italie, l'Allemagne ont des sténographes.

Dans les rues d'Aix on vend le compte-rendu des débats, et il n'est pas un habitant qui ne soit vu, muni d'une ces feuilles.

— On lit dans le *Journal de Loir-et-Cher* :

« Au cours du mois de novembre, les préposés du chemin de fer s'aperçurent que, à plusieurs reprises, des coussinets en fonte avaient été posés sur les rails dans le but de faire obstacle aux trains de ballast montant ou descendant la voie pour les besoins du service. Plusieurs fois, entre autres, la locomotive avait brisé ces obstacles, qui n'avaient déterminé qu'une légère secousse.

» Une surveillance active fut dès lors organisée pendant la nuit, et vendredi matin, vers quatre heures, le chef du chantier, Mitaine, s'aperçut d'une tentative plus dangereux encore.

» Au chantier dit des Epinettes se trouve un croisement de voies qui se manœuvre au moyen d'aiguilles mobiles et qui peut même être facilement mû à la main. Le sieur Mitaine remarqua au jour indiqué que la direction des rails avait été changée à tel point que le train qui, à six heures du matin, amène les ouvriers de Thézée à Bourré, devait nécessairement tomber dans le vide, entraînant avec lui les trente ou quarante personnes qu'il conduisait.

» On frémit à la pensée des conséquences terribles qu'aurait pu avoir la réussite de cette action infâme.

» L'agent du chemin de fer remit les choses à leur place normale; mais, une heure après, les rails furent encore déplacés et un autre agent rétablit la voie.

» Les magistrats, avertis en toute hâte, se sont rendus hier sur les lieux, et l'information qui a été commencée a amené l'arrestation de deux individus, un enfant de dix ans, le jeune Bechon, et son beau-frère, le nommé Monne, vigneron à Mouchou. Ils ont été ramenés à Blois et écroués à la maison d'arrêt. »

— Il importe de mettre de nouveau le public en garde contre les manœuvres frauduleuses d'habiles escrocs qui ont choisi Londres et les grandes villes d'Angleterre pour théâtre de leurs exploits.

Voici leur manière de procéder :

Dans une lettre ornée d'une en-tête des plus respectables, ils avisent leur victime de l'arrivée d'un petit coffret à son adresse, contenant des titres et parchemins qu'ils offrent d'expédier contre l'envoi de 12 fr. 80 c. ou 14 fr. 40 c. en timbres-poste. Il est inutile de dire que ceux qui ont été assez crédules pour envoyer la somme demandée n'ont jamais plus entendu parler de coffret ou de paquet.

On remarque que ces chevaliers d'industrie s'adressent plus particulièrement, pour leurs exploitations, aux maires et aux notaires du sud et de l'est de la France.

— La réunion publique sur les octrois, empêchée, jeudi dernier, par l'autorité et renvoyée à jeudi prochain, 10 décembre, aura lieu à la Reine Blanche, 88, boulevard Clichy (Montmartre (près la barrière Blanche).

Les portes seront ouvertes à sept heures du soir.

Une table spéciale est réservée à MM. les rapporteurs des journaux.

— Sous ce titre : *Les Merveilles du monde invisible*, M. Félix Hément se propose de traiter, dans une série de conférences et avec l'aide de M. Dubosq, les sujets suivants :

1° La Vie minérale : Formation des cristaux ; — leur action sur la lumière ; — l'analyse de la glace.

2° La Vie végétale : Végétaux rudimentaires avec leurs habitants ; — algues, mousses, animalcules.

3° Les Organes microscopiques des animaux supérieurs : Poils, plumes, écailles, vaisseaux, etc.

4° Les Mondes : Nébuleuses, étoiles, soleil, lune, planète.

5° Résumé : La vie supérieure ; — l'instinct et l'intelligence.

— Le cours public et gratuit de langue japonaise s'ouvrira mardi prochain à une heure à l'école impériale des langues orientales, 8, rue Neuve-des-Petits-Champs.

Par une heureuse innovation, M. Léon de Rosny, professeur, sera assisté d'un répétiteur indigène.

— M. E. Caro, professeur à la Faculté des lettres de Paris, ouvrira le cours de philosophie à la Sorbonne le mercredi 9 décembre, à une heure et demie.

— Mardi prochain, 8 décembre, à huit heures et demie du soir, M. Chavée fera au numéro 39, du boulevard des Capucines, une conférence sur l'Homme et les Animaux étudiés dans leurs instincts de conservation individuelle. »

— *Conférences du boulevard des Capucines*, 39, à huit heures et demie. La salle est ouverte à huit heures.

Mardi, 8 décembre : M. H. Chavée, les Batailles de la vie ou l'Homme et les Animaux étudiés dans leurs instincts de conservation individuelle.

Mercredi, 9 décembre : M. Emile Deschanel, conférences littéraires de Napoléon à Sainte-Hélène. — Les Romains.

Jeudi, 10 décembre : Mlle Maria Deraismes, la Femme et la Société.

Vendredi, 11 décembre : M. F. Rabbe, l'Angomanie philosophique en France. — Voltaire chez les Anglais et les Anglais chez Voltaire.

Samedi, 12 décembre : M. Louis Ratisbonne, Alfred de Vigny.

— Mardi 8 décembre, à huit heures du soir, Cour de Rohan, 3 bis, ouverture du cours de musique vocale simplifiée, d'après la méthode Danel. Ce cours, destiné aux hommes, est fait sous les auspices de la Société pour l'instruction élémentaire.

Le cours de chant pour les dames a lieu tous les lundis, à huit heures du soir, au siége de la société, rue Hautefeuille, 19 bis.

— On annonce pour le 16 décembre prochain l'ouverture de la session générale de la Société des agriculteurs de France. Cette session ne doit pas durer moins d'une semaine. Voici les principales questions qui, d'après le programme, doivent y être débattues :

1re section. — Agriculture proprement dite.
2e section. — Economie du bétail et médecine vétérinaire.
3e section. — Viticulture.
4e section. — Sylviculture.
5e section. — Horticulture et cultures arbustives.
6e section. — Génie rural et mécanique agricole.
7e section. — Industries agricoles.
8e section. — Sériciculture et insectologie.
9e section. — Economie et législation rurales.
10e section. — Enseignement agricole et sciences appliquées.

— La Société l'Union fraternelle des ouvriers maçons, scieurs et tailleurs de pierres se réunira le jeudi 11 décembre 1868, rue Larrey, 8, à huit heures du soir, pour traiter de la réorganisation de la société.

— En vente à la librairie Pagnerre le sixième volume de l'*Histoire nationale de France*, par Amédée Gouët. Dans ce volume, l'auteur nous raconte, d'après les documents originaux, les événements de la Réforme depuis Luther jusqu'aux premières années du règne de Charles IX. Le récit des luttes engagées pendant cette grande époque pour l'affranchissement de la conscience est d'un intérêt puissant et toujours actuel, car ces luttes ne sont pas finies.

— Dans son incessant désir de complaire au public, l'administration du Cirque Napoléon vient de se mettre en mesure d'ajouter de nouveaux attraits à ses représentations déjà si variées, en engageant le dompteur Cooper, possesseur de sept lions et lionnes, et dont les exercices n'ont rien à redouter du souvenir de ses devanciers, et le jeune Alexandre Bell, écuyer d'une force et d'une adresse extraordinaires. — MM. Cooper et Bell débuteront demain mardi.

— La maison Alfred Mame et fils vient de publier une magnifique édition des *Oraisons funèbres* et autres morceaux de Bossuet. Le texte de ce grand in-8° offre le parfait modèle d'une typographie magistrale, tirant tout son luxe de la pureté et de la régularité des types, et excluant toute fantaisie. Les encadrements, composés par M. Fouliquier se montrent dignes par la vérité de l'expression, par le fini du dessin et de la gravure, d'accompagner le style du grand écrivain. Le beau volume rappelle, par sa merveilleuse exécution, les *Caractères de La Bruyère*, publiés par les mêmes éditeurs et chaleureusement accueillis par les bibliophiles. Les deux ouvrages forment la tête d'une collection qui paraîtra successivement sous le titre de *Chefs-d'œuvre de la langue française au XVIIe siècle*. (Voir aux Annonces.)

— La 3e partie de l'*Eschangène gauloise* de M. de Belloguet, le *Génie gaulois*, étude toute nouvelle du caractère et des institutions de nos ancêtres, notamment du druidisme et des monuments dits celtiques, a paru chez *Maisonneuve*, 15, *quai Voltaire*.

— A partir du 1er janvier 1869, le journal financier l'UNION DES ACTIONNAIRES paraîtra les mardi et vendredi de chaque semaine. — Les bureaux restent, 13, Chaussée-d'Antin.

— Tout Paris s'entretient en ce moment de la Maison générale de commission, 50, rue de la Chaussée-d'Antin. Chacun a voulu par lui-même se rendre un compte exact de la manière dont elle opère, et, après examen sérieux, nous devons applaudir aux avantages réels qu'elle offre sur tous les achats dont on veut bien la charger, en procurant au prix de fabrique tous les articles que l'on veut bien lui demander, quelles qu'en soient l'espèce et l'importance.

Pour les Nouvelles diverses : A. Fouray.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE.

Obligations foncières de 500 fr. 4 0/0 (1852). — Un lot de 100,000 fr. ; — un lot de 30,000 fr. ; — huit lots de 5,000 fr. ; — trente lots de 1,000 fr. — Total, 200,000 fr. de lots.

Obligations foncières 3 et 4 0/0 (1853). — Un lot de 100,000 fr. ; — un lot de 50,000 fr. ; — un lot de 40,000 fr. ; — un lot de 35,000 fr. ; — un lot de 20,000 fr. ; — un lot de 10,000 fr. ; — huit lots de 5,000 fr. — Total, 200,000 fr. de lots.

LA MEILLEURE MAISON DE PARIS
pour Habillements d'Hommes et d'Enfants
AUX QUATRE NATIONS
2, rue Montesquieu, 2 (près le Palais-Royal).

TRIBUNAUX.

COUR D'ASSISES DES BOUCHES-DU-RHONE (Aix).

Présidence de M. le premier président Rigaud.

Suite de l'audience du 4 décembre.

LES EMPOISONNEUSES DE MARSEILLE.

SEPT ACCUSÉS. — TROIS EMPOISONNEMENTS.

M. le commissaire spécial donne ensuite des renseignements sur chacun des accusés. En parlant de l'herboriste le fonctionnaire dit que l'accusé avait eu pour maîtresse une femme nommée Barrisse, condamnée pour vol ; cette femme l'a dit elle-même à M. le commissaire ; elle la quitta quelques mois après parce que le physicienne lui était peu généreux. (Ot rit.) Lorsque Joye tint le premier numéro.

La femme Lambert, la tireuse de cartes, a été condamnée à 15 mois de prison par la cour d'assises du Var pour vol domestique.

M. le commissaire de police énumère les deux flacons d'arsenic qu'il a saisis, ainsi que les ouvrages de chiromancie et de nécromancie et de spiritisme.

M. Alexandre Pascal, pharmacien à Marseille. — Le 28 août, M. le procureur impérial me fit soumettre deux paquets de poudre blanche, l'un d'eux était de l'acide arsénieux.

Le témoin dépose ensuite qu'il assista à la perquisition faite dans la chambre de la rue Saint-Antoine. Ce fut lui qui fit l'analyse des substances découvertes dans cette chambre. Il fait remarquer que l'acide arsénieux trouvé chez Joye n'est pas destiné au commerce, mais aux laboratoires de chimie ; cependant, pour la force, cet acide n'est pas supérieur à l'arsenic du commerce.

M. Pascal reconnaît le paquet d'arsenic contenu dans un fragment du journal *la Ba*, imprimé en caractères rouges.

D. Monsie